

AVIS DE COURSE

TROPHEE DE PARIS DES M7.50 Et QUILLARDS : Soling, Star, Tempest 27 et 28 avril 2019

Epreuve Inter ligues – Grade 5 A

La Seine : Plan d'eau de MEULAN-LES MUREAUX (Yvelines) à 30 km de Paris

Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS

Tél : 01 34 74 04 80 – Fax : 01 34 92 74 20

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES », si nécessaire
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'arbore*r la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux *de la classe des M7.50 et Inter série Quillards : soling, star, tempest (départs séparés).*

3.2 Les bateaux admissibles **doivent s'inscrire** obligatoirement, soit en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par courriel à Marie Thérèse Jourdas marie.jourdas@free.fr, soit en remplissant le formulaire sur le lien internet suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeGj07kWi86ZxI0i5V7Xgiei0I6XPYbNkUGVKUTAgds3gpKIQ/viewform?vc=0&c=0&w=1&usp=mail_form_link

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile **mention « compétition »** valide attestant la présentation préalable auprès de la FFV d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou d'une réponse négative au questionnaire de santé sur le site de la FFVoile.
 - ou, à défaut, leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition daté de moins d'1 an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de mesure du bateau.
- Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier :
 - de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - d'un certificat de jauge ou de conformité, d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant initial de 1,5 million d'euros.

4. DROITS d'INSCRIPTION A PAYER

Les droits requis sont de 15 euros.

5. PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

le samedi 27 avril 2019 de 10h à 12h30 et dimanche 28 avril de 9H00 à 9h45



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5.2 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Briefing
27/04/2019	14h	13H15 mn
28/04/2019	10h30	

5.3 Courses à suivre.

5.4 Remise des prix prévue le dimanche à **15H30**.**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les équipages, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT9.1 **2** courses devront être validées pour valider la compétition.9.2 (a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **4** à **7** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand **8** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Un jugement semi - direct sur l'eau pourra être mis en place, ses modalités d'application seront définies dans les instructions de course. Cela n'empêchera pas aux concurrents de suivre la procédure normale de réclamation, en cas d'incident non vu sur l'eau par le Jury.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent justifier au moment de leur inscription : d'une **assurance** valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du Comité de Course :

Président du Jury :

Juge :

Marie JOURDAS

Patrick GONDOUIN

Guy BONIN

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux

☎ : 01 34 74 04 80

💻 : contact.cvp@laposte.net

- Pour les informations sur les courses s'adresser au Capitaine de flotte Yves Davaine pour les M7.50 : 06 72 86 06 45 y.davaine@orange.fr ou le Coordinateur Olivier Guérin, olivier.guerin92@gmail.com : 06 09 04 40 47, à Eric Ribadeau Dumas pour les Soling : 06 74 84 97 97, ericrd@club-internet.fr, ou à Stéphane Dierckx pour les Star, 06 31 42 31 24

➤ **Restauration :**

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures

Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30.

Samedi soir : Pot des équipages : à partir de 19h 00.

Dîner à 20h00, prix 25 euros par personne.

Hébergement :

Le CVP dispose de quelques cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni. Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit

Tarif pour une cabine 2 lits : 25 euros la nuit

Réservation auprès du Commissaire Julien MARECHET 01 34 74 04 80 ou Olivier Guerin 06 74 84 97 97.

ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous : A 13 sortie 8 direction Les Mureaux puis route de Verneuil. Au premier feu, entrer à gauche au Cercle

